

N°: GU 1073 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le 12 JUL 2024

AVIS

PROGRAMME DE REEXAMEN DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Il est porté à la connaissance des sociétés agréées pour l'importation ou la fabrication des produits phytopharmaceutiques que l'ONSSA a déclenché le réexamen des substances actives suivantes :

- 1,3-Dichloropropène
- Alpha-Cyperméthrine
- Cadusafos
- Chloropicrine
- Diméthoate
- Flumetsulam
- Flutriafol
- Indoxacarbe
- Lufénuron
- Myclobutanil
- Novaluron
- Prochloraze
- Topramezone
- Tricyclazole
- Zeta-cyperméthrine

A cet effet, le processus de l'homologation de produits contenant l'une des substances actives précitées est **gelé pendant toute la période de réexamen.**

La décision relative au nouveau statut au Maroc des substances actives susmentionnées ainsi que les produits phytopharmaceutiques les contenant sera prise après avis de la commission nationale des produits phytopharmaceutiques qui tiendra sa réunion en **décembre 2024.**

Pour le Directeur Général de l'ONSSA
et par délégation
Le Directeur des Initiatives et des Laboratoires
Signé : Dr. Nabil ABOUCHOAI B

